



# LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT A L'ECOLE

La loi de refondation de l'école place la lutte contre le harcèlement comme une priorité (textes de juillet 2013)

Définition du harcèlement : un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de **façon répétée** et **à long terme** à des comportements agressifs visant **à lui porter préjudice** entraînant une **grande souffrance psychologique** et **un isolement**.

Protocole rédigé pour le traitement des situations de harcèlement dans les établissements publics locaux d'enseignement (EDUSCOL juillet 2013)

Un guide sur la cyber-violence est également disponible en téléchargement. Un numéro vert est disponible **NET ECOUTE 0800 200 200**.

**LE CYBER-HARCELEMENT** est un harcèlement partiellement ou totalement mis en œuvre grâce à des outils numériques.

Il peut prendre des formes spécifiques qu'il faut connaître et comprendre pour mieux les prévenir :

- La simplicité d'utilisation des outils numériques rend facile le cyber-harcèlement
- Le numérique permet une temporalité différente (cela peut durer tout le temps) et laisser des traces permanentes
- L'espace du cyber-harcèlement est un espace global qui prolonge le contact du harceleur et de la victime au-delà de leur rencontre dans un même lieu
- Les formes de diffusion des outils numériques permettent de toucher un vaste cercle de personnes
- La « virtualisation » des relations numériques déréalise la violence du cyber-harcèlement
- Le numérique permet le brouillage des identités

Deux grandes modalités: IN THE FACE OU BEHIND THE BACK

Quatre éléments de typologie:

- harcèlement purement numérique ou mixte
- victime individuelle ou victimes collectives
- anonymat ou non du harceleur
- visibilité du harcèlement

**IN THE FACE:**

- *harcèlement verbal*: individuel ou collectif, virtuel ou mixte, anonymat possible, visibilité variable
- *harcèlement non verbal* : individuel ou collectif, mixte, anonymat relatif, large visibilité recherchée
- *harcèlement matériel* : individuel ou collectif, virtuel, anonymat possible, pas de visibilité

## **BEHIND THE BACK :**

- *outing* : individuel, virtuel ou mixte, anonymat possible, large visibilité recherchée
- *mascarade ou emprunt d'identité* : individuel, virtuel, anonymat systématique, visibilité variable
- *site de haine ou de popularité* : individuel ou collectif, virtuel ou mixte, anonymat possible, large visibilité recherchée

Plus le harcèlement est facile, moins il est risqué et plus il est fréquent.

**QUE FAIRE ?** Pour la victime, pour le harceleur, pour les adultes.

## **PREVENIR :**

Former aux usages : protection des données, protection des identifiants et des codes, distribution de ses contacts, gestion de la présence dans les réseaux sociaux, respect du droit à l'image.

Mettre en place des outils de prévention : élaboration et publication de la charte d'établissement, mise en œuvre du B2i, sensibilisation au moment de la distribution des identifiants et des codes ENT.

Sensibiliser aux réalités du cyber-harcèlement : viser tous les publics (élèves, équipes pédagogiques et administratives, parents)

## **DETECTER :**

Se souvenir que l'événement est statistiquement probable.

Connaître les signes indicateurs : ceux qui permettent d'identifier une victime possible du harcèlement, ceux qui permettent d'identifier un harceleur potentiel, ceux qui permettent de suspecter une situation éventuelle de harcèlement.

## **REMEDIER :**

Prendre en charge la victime

Rassembler les éléments concrets du harcèlement

Identifier le harceleur

S'interroger sur le périmètre d'action du harceleur

Supprimer ou faire supprimer les contenus par le harceleur

Informers l'équipe éducative

Prévenir les parents

Organiser des mesures éducatives

Engager éventuellement une procédure disciplinaire

Informers le cas échéant la famille de la possibilité d'engager des démarches judiciaires

Les techniques évoluent à une vitesse déconcertante, il faut donc garder une veille technique permanente pour éviter d'être en décalage.